ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐆᒻᒪᖅᑯᑏᑦ ᐊᑭᖏᓐᓂᒃ ᕿᒥᕐᕈᔨᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ
UTILITY RATES REVIEW COUNCIL OF NUNAVUT
IGLUIN AULATJUTITIGUN AKITUTILAANGINNUT KATIMAYIIT NUNAVUNMI
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICES DU NUNAVUT

RAPPORT 2013 DU CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICE DU NUNAVUT

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐆᒪᖅᑯᑏᑦ ᐊᑭᖏᓐᓂᒃ ᕿᒥᕐᕈᔨᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ
UTILITY RATES REVIEW COUNCIL OF NUNAVUT
IGLUIN AULATJUTITIGUN AKITUTILAANGINNUT KATIMAYIIT NUNAVUNMI
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICES DU NUNAVUT

CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICE DU NUNAVUT

RAPPORT ANNUEL

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013

Députés de l'Assemblée législative du Nunavut,

Je suis heureux de déposer le Rapport annuel du Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Original signé par :

L'honorable James Arreak
Ministre responsable du
Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐆᒪᖅᑯᑏᑦ ᐊᑭᖏᓐᓂᒃ ᕿᒥᕐᕈᔨᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ
UTILITY RATES REVIEW COUNCIL OF NUNAVUT
IGLUIN AULATJUTITIGUN AKITUTILAANGINNUT KATIMAYIIT NUNAVUNMI
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICES DU NUNAVUT

23 mai 2013

L'honorable James Arreak
Ministre responsable du
Conseil d'examen des taux des
entreprises de service du Nunavut

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel du Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Le tout respectueusement soumis,

Raymond Mercer
Président, Conseil d'examen des taux
des entreprises de service du Nunavut

Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service

1. MANDAT

La *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service* (la « Loi sur le CETES »), adoptée au printemps de 2001 et amendée à l'été de 2010, accorde au Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) le pouvoir de fournir aux ministres des avis concernant l'établissement des taux et des tarifs des entreprises de service désignées et des avis sur toute autre question, selon les demandes et les instructions du ministre responsable du CETES.

Aux termes de la Loi sur le CETES, on entend par « entreprise de service désignée » : *une entreprise de service désignée par règlement ou membre d'une catégorie d'entreprises de service désignée par règlement*.

De plus, une entreprise de service est l'une ou l'autre des personnes ou entités suivantes, fournissant des biens ou des services au public :

(a) une personne morale dont le gouvernement du Nunavut a la propriété ou le contrôle, et à laquelle la présente loi s'applique soit aux termes d'un texte de loi, soit aux termes d'un règlement pris en application de l'alinéa 20(1)a);

(b) un ministère ou une division administrative du gouvernement du Nunavut, auxquels la présente loi s'applique soit aux termes d'un texte de loi, soit aux termes d'un règlement pris en application de l'alinéa 20(1)a);

(c) une personne ou une organisation non mentionnées à l'alinéa a) ou b) et auxquelles la présente loi s'applique soit aux termes d'un texte de loi, soit aux termes d'un règlement pris en application de l'alinéa 20(1)a).

La Société d'énergie Qulliq et, conséquemment, la Société d'énergie du Nunavut, à titre d'entreprises de service désignées, sont assujetties au CETES selon les dispositions de la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*.

2. BUTS

Les buts du Conseil d'examen tels qu'énoncés à l'article 7 de la Loi sur le CETES :

Les buts du Conseil d'examen sont les suivants :

(a) fournir au ministre responsable d'une entreprise de service désignée des avis concernant l'établissement des tarifs et des taux conformément aux articles 11 à 18;

(b) fournir au ministre responsable d'une entreprise de service autre qu'une entreprise de service désignée des avis sur toute question relative aux tarifs, aux taux et aux structures tarifaires que le ministre responsable lui soumet;

(c) fournir au ministre responsable d'une entreprise de service des avis sur toute question relative à l'entreprise de service que le ministre responsable lui soumet sur l'avis du Conseil exécutif;

(d) fournir à tout ministre des avis sur toute question relative au prix de la fourniture de biens et de services que le ministre lui soumet sur l'avis du Conseil exécutif;

(e) fournir au ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq des avis concernant des demandes d'autorisation relatives à des projets d'immobilisations majeurs visés à l'article 18.1 de la Loi sur la Société d'énergie Qulliq.

3. ORGANISATION

Le Conseil se compose de cinq membres à temps partiel élus pour un mandat de trois ans. Le ministre responsable du CETES nomme les membres du Conseil d'examen et désigne un membre du Conseil à titre de président et un membre à titre de vice-président.

Le ministre responsable du CETES est chargé de nommer les membres du Conseil. En date de janvier 2013, les membres suivants siègent au CETES :

Raymond Mercer	Président
Robert Kirk Janes	Membre
Graham Lock	Membre
Jimmy Akavak	Membre
Anthony Rose	Membre

Membres temporaires

En plus des membres nommés aux termes du paragraphe 3 (1) de la Loi sur le CETES, le ministre responsable du CETES peut nommer, sur demande du Conseil d'examen, au plus deux membres temporaires du Conseil d'examen pour des questions particulières confiées au Conseil d'examen, et il peut préciser leur mandat et leurs attributions. Le Conseil n'avait pas besoin de membre temporaire pour cet exercice.

Directeur général

En vertu du paragraphe 3 (9), le Conseil d'examen peut nommer un directeur général et établir les modalités de la nomination. Les fonctions du directeur général sont prévues en vertu du paragraphe 3 (10) : le directeur général (a) tient un registre des délibérations du Conseil d'examen et a la garde des registres et documents du Conseil d'examen; et (b) s'acquitte de toute autre fonction que peut lui assigner le Conseil

d'examen. Laurie-Anne White continuera d'occuper ses fonctions à titre de directrice générale.

Consultants

Les services de M. Raj Retnanandan ont été retenus par contrat conformément à l'alinéa 8 (1)b) de la Loi sur le CETES à titre de conseiller du CETES. M. Retnanandan apporte au CETES ses vastes connaissances et son expertise dans le domaine de la consultation sur la gestion et la réglementation de l'énergie.

Les services de M. John Donihee continuent d'être retenus conformément à l'alinéa 8 (1)b) de la Loi sur le CETES à titre de conseiller juridique du CETES. M. Donihee apporte au CETES sa connaissance approfondie et son expertise de consultation en législation et réglementation de l'énergie.

4. BUDGET

En 2011-2012, le budget d'exploitation et d'entretien du Conseil d'examen était de 587 900 $. Le Conseil d'examen a respecté son budget pour l'exercice.

5. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE 2012-2013

Les recommandations suivantes ont été présentées concernant les taux relatifs à la demande d'un avenant de stabilisation des prix du combustible formulée par l'entremise d'une lettre datée du 16 novembre 2012 par la Société d'énergie Qulliq - Rapport de janvier 2013 :

La Société d'énergie Qulliq (SEQ), à titre d'entreprise de service désignée, est tenue conformément au paragraphe 12 (1) de la Loi sur le CETES, de présenter au ministre responsable une demande d'approbation avant d'imposer un taux ou un tarif. En retour, le ministre responsable doit, conformément au paragraphe 12 (2) de la Loi sur le

CETES, demander l'avis du CETES au sujet de la demande de l'entreprise de service d'imposer un taux ou un tarif.

Par une lettre datée du 16 novembre 2012, la SEQ a déposé auprès du ministre responsable de la SEQ une demande d'autorisation de l'avenant de stabilisation des prix du combustible (ASC) de 4,13 cents par kWh, du 1er décembre 2012 au 31 mai 2013. Par une lettre datée du 16 novembre 2012, le ministre a demandé l'avis du CETES au regard de la demande d'approbation.

Conformément à ce qui précède, le CETES fait les recommandations suivantes :

L'article 13 (1) de la Loi stipule que :
Au titre de l'article 13.1.
13. (1) Le Conseil d'examen remet au ministre responsable un rapport dans lequel il formule l'une des recommandations suivantes :
(a) que le taux ou le tarif proposé soit approuvé;
(b) que le taux ou le tarif proposé ne soit pas approuvé;
ou
(c) qu'un autre taux ou tarif, qu'il précise dans son rapport, soit
adopté.

(1.1) Lorsque, de l'avis du Conseil d'examen, la demande d'approbation d'un taux ou d'un tarif proposé est peu importante, le Conseil d'examen remet au ministre responsable un rapport au plus tard 90 jours après avoir reçu du ministre la demande d'avis visée au paragraphe 12 (2).

Conformément à ce qui précède, le CETES recommande que l'avenant de stabilisation des prix du combustible à 4,13 cents par kWh soit approuvé pour la SEQ, pour la période du 1er décembre 2012 au 31 mai 2013.

Rien dans le présent rapport ne porte atteinte au CETES dans le cadre d'examen qu'il effectue sur toute autre question concernant la SEQ.

6. LES RÉGULATEURS EN ÉNERGIE ET DE SERVICES PUBLICS DU CANADA (CAMPUT)

Le CETES a poursuivi son association avec CAMPUT en 2012-2013. Les membres de CAMPUT sont les commissions et conseils des dix provinces et des trois territoires ainsi que l'Office national de l'énergie. CAMPUT a aussi accepté un certain nombre d'organismes quasi judiciaires à titre de membres associés dans l'esprit de son objectif d'améliorer tous les types de réglementation au Canada. Une liste complète des membres de CAMPUT se trouve à la fin du présent rapport.

Le président et le directeur général ont participé au Forum mondial sur l'énergie, lequel forum a remplacé la conférence annuelle d'éducation de CAMPUT. Cette participation fait partie du programme d'éducation continue du conseil. La conférence de cette année a eu lieu dans la Ville de Québec (Canada) en mai 2012. La conférence a réuni des représentants d'organismes de réglementation et de services publics du Canada, des États-Unis, du Mexique et du monde pour discuter des nouveaux enjeux pour les marchés de l'électricité et du gaz. Les organismes de réglementation participent à cette conférence très instructive et très fréquentée, de même que les services publics et leur personnel.

De plus, le CETES a assisté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de CAMPUT en septembre 2012. Cette conférence réunit les membres de conseils de toutes les régions du Canada pour discuter d'événements et d'enjeux qui touchent le domaine de la réglementation. Des représentants de tous les conseils ont assisté aux réunions à Saskatoon, en Saskatchewan. Le président, deux membres à l'époque ainsi que le directeur général représentaient le CETES.

Le CETES continue de participer activement à CAMPUT. Le CETES compte un membre au Comité éducatif de CAMPUT.

Veuillez consulter l'*annexe I*, où vous trouverez une liste des membres de CAMPUT et de son conseil.

7. UN APERÇU DE 2013-2014

Par une lettre datée du 11 février 2013, le ministre responsable de la SEQ a demandé l'avis du CETES relativement à une demande d'utilisation conjointe. Le rapport à cet effet est prévu au plus tard le 12 mai 2013.

Les membres du CETES, Jimmy Akavak et Anthony Rose, assisteront au cours sur la réglementation en matière d'énergie de CAMPUT en juin/juillet 2013.

On prévoit qu'une demande d'avenant de stabilisation des prix du combustible sera soumise en mai 2013, et qu'une demande de tarif général soit soumise en 2013/2014.

La conférence annuelle de CAMPUT reprendra en mai 2013, et aura lieu à Niagara Falls, en Ontario.

En septembre 2013, l'AGA de CAMPUT se tiendra à St-John's, T.-N.-L. On s'attend à ce que le CETES, à titre de membre de CAMPUT, y soit représenté.

AU NOM DU CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICE DU NUNAVUT

DATÉ le 31 mars 2013
Ray Mercer, Président

Annexe I

Régies et commissions membres de CAMPUT

Les membres courants de CAMPUT comprennent les commissions et régies fédérales, provinciales et territoriales suivantes :

- Alberta Utilities Commission
- British Columbia Utilities Commission
- Régie des services publics du Manitoba
- Office national de l'énergie
- Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
- Newfoundland & Labrador - Board of Commissioners of Public Utilities
- Régie des services publics des Territoires du Nord-Ouest
- Commission des services publics et d'examen de la Nouvelle-Écosse
- Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Commission de réglementation et d'appels – Île-du-Prince-Édouard
- Régie de l'énergie du Québec
- Saskatchewan Rate Review Panel
- Régie des entreprises de services publics du Yukon

Membres associés de CAMPUT

- Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
- Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques (CERE), Alberta
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Québec
- Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE)
- Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
- Comisión Reguladora de Energía (CRE), Mexico
- Efficacité NB, Nouveau-Brunswick

Comité exécutif de CAMPUT :

Les affaires de CAMPUT sont dirigées et gérées par son Comité exécutif qui est élu annuellement parmi les membres de l'Association. Le Comité comprend le président, le vice-président, l'ancien président, le secrétaire-trésorier, le président du Comité éducatif, et le président du Comité des affaires de réglementation. Le directeur général de CAMPUT apporte son soutien au Comité exécutif et dirige les opérations quotidiennes de l'Association.

Comité exécutif :

Nom	Poste à CAMPUT	Conseil	Téléphone	Courriel
Raymond Gorman, c.r.	Président	Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	(506) 658-2504	ray.gorman@nbeub.ca
Ken Quesnelle	Vice-président	Commission de l'énergie de l'Ontario	(416) 440-7731	ken.quesnelle@ontarioenergyboard.ca
Régis Gosselin	Secrétaire-trésorier	Régie des services publics du Manitoba	(204) 945-2460	cregis.gosselin@gov.mb.caa
Murray Doehler	Président, Comité des affaires réglement-aires	Commission des services publics et d'examen de la Nouvelle-Écosse	(902) 424-4448	doehleme@gov.ns.ca
Willie Grieve, c.r.	Président, Comité de perfection-nement	Alberta Utilities Commission	(403) 592-4525	Willie.grieve@auc.ab.ca
Lise Duquetter	Ancienne présidente	Régie de l'énergie	(514) 873-2452	lise.duquette@regie-energie.qc.ca

Terry Rochefort	Directeur général	(905) 827-5139	rochefort@camput.org